

COMMUNIQUE

Congé parental : des économies et plus d'inégalités

En 2014, le gouvernement a conditionné la durée de versement de l'allocation du congé parental à la prise du congé par les deux parents. Ainsi, pour le premier enfant d'un couple, six mois d'allocations sont réservés à l'autre parent ou... perdus ! Pour FO, cette réforme visait surtout à faire des économies...

L'étude de l'Observatoire national de la petite enfance publiée récemment nous a malheureusement donné raison : entre décembre 2014 et décembre 2015, le nombre de familles bénéficiant de l'allocation du congé parental a diminué de 7,6%.

L'objectif affiché était d'obliger les pères à prendre le congé. Mais là aussi les résultats sont loin d'être satisfaisants. Si le nombre de pères ayant pris le congé parental a augmenté, cette augmentation reste minime, passant de 2,5% en 2012 à 5,1% en 2015 (soit 1480 pères).

Faute d'allocation suffisante, les couples ne peuvent pas se permettre de laisser celui qui gagne le plus s'arrêter (le plus souvent le père).

Depuis 2014, le congé est alors soit écourté soit poursuivi sans allocations. En effet, si le parent qui ne perçoit plus l'allocation (le plus souvent la mère) reprend le travail, le ou les enfants du couple doivent alors être gardés. Faute de modes de garde accessibles (soit pour des raisons financières soit faute de mode de garde disponible), c'est le temps partiel voire la poursuite du congé sans allocation qui est favorisé. Les travailleuses étant majoritairement concernées, elles sont davantage coupées du travail, accentuant encore les inégalités professionnelles.

Pour FO, si le gouvernement souhaite agir pour l'égalité, il est temps qu'il s'en donne les moyens et qu'il cesse sa politique d'austérité.

Paris, le 5 septembre 2016

Contact : Anne BALTAZAR, secrétaire confédérale

☎ : 01.40.52.86.00

✉ : anne.baltazar@force-ouvriere.fr